

LA COTUTELLE DE THESE, SCHIZOPHRENIE OU SOLUTION D'AVENIR ?

Deux profs pour un !

- Voir le sommaire du dossier

De Morgane
Bertrand, juin 2003



Deux directeurs de recherche, deux universités, deux bibliothèques, deux langues et, finalement, deux diplômes. Le tout, de part et d'autre

© LE FIGARO Etudiant



A voir également



Réagir à cet article

d'une frontière. C'est le principe de la cotutelle de thèse. Ce dispositif mis en place par la France en 1994, qui permet aux doctorants français et étrangers d'effectuer leurs recherches sous la forme de séjours alternés entre leur laboratoire d'origine et un laboratoire étranger, connaît un succès croissant. Mais reste réservée à un petit cercle de privilégiés.

Le principe est prometteur. Une convention de trois ans lie une université française à son homologue étrangère avec pour but, au terme de l'arrêté, « d'instaurer et développer une coopération scientifique entre des équipes de recherche en favorisant la mobilité des doctorants ». Ils étaient 223 à postuler en 1995, ils sont aujourd'hui près de 500. Un tiers environ est retenu chaque année, des étrangers pour les deux-tiers.

Se rapprocher d'un professeur admiré, prendre l'air avant de se lancer dans les méandres de la carrière universitaire, confronter ses certitudes à d'autres manières de voir... Les motivations sont nombreuses. Massimo Durante, 30 ans, a réalisé une thèse sur le philosophe Lévinas, à cheval sur Turin et la Sorbonne. Pour lui, la cotutelle a été l'occasion « de faire une thèse en philosophie pure alors que j'étais inscrit en Italie en philosophie du droit, de profiter des archives françaises sur Lévinas, plus riches qu'en Italie, et d'avoir deux titres, qui me permettent de passer les concours et d'enseigner en France comme en Italie. »

Pour les étudiants de pays en voie de développement cependant, les motivations sont parfois plus matérielles. Pour Valéry Ngassan, 28 ans, qui réalise une thèse de physique entre les universités de Paris Sud-Orsay et de Douala au Cameroun, par exemple. « Seule la cotutelle me permettait de venir étudier en France avec une bourse, raconte-t-il. Je n'en n'aurais par eu les moyens autrement. Cette alternance obligatoire est une manière de former les gens sans les déconnecter de leur pays ».

A cette condition, tous les pays et toutes les disciplines peuvent entrer dans la partie. Ainsi, l'université de Toulouse entretient, en gestion, des relations privilégiées avec le Canada. En droit, en revanche, la cotutelle est plus rare : « Le droit latin a peu à voir avec le droit anglo-saxon », explique Jean-Bernard Le Bourdon, délégué à la recherche à l'université de Toulouse I.

A Strasbourg I, mathématiques, physique et sciences de la vie suscitent le plus de cotutelles, avec la Roumanie d'abord, puis le Canada et, ensuite seulement, avec l'Allemagne. « Les Allemands sont très attachés au Rigorosum, le grand oral qui sanctionne pour eux le doctorat. Du coup, ils sont très procéduriers », note Anne Fernoux, chef du service de la recherche à la Sorbonne-Paris IV.

Le principal obstacle à la cotutelle serait-il la rigidité des systèmes universitaires nationaux ? « Le système est plus fermé en Allemagne qu'en France et l'accès aux étrangers, même ressortissants de l'UE, reste difficile », constate Guillaume Mouralis, 31 ans, en thèse d'Histoire contemporaine entre l'université Paris X-Nanterre et à la Technische Universität de Berlin. L'Italie et le Canada, qui ont formalisé la cotutelle au niveau national, échangent en revanche à tout crin.

« La convention n'est rien s'il n'y a pas des gens derrière », précise Massimo, orienté par son professeur turinois sur un professeur français, qui l'a finalement orienté sur un autre professeur... « Au départ, il y a toujours des relations entre chercheurs, explique Jean-Bernard Le Bourdon. C'est le développement de ces relations qui débouche sur un co-encadrement. »

Or, qui dit réseau international, dit « pontes ». Clés de voûte du dispositif, les directeurs de thèses sont souvent des pointures dans leur domaine. En France, Massimo Durante travaille avec Jean-François Courtine, spécialiste de la phénoménologie, Guillaume Mouralis avec l'historien Henri Rousso, Valéry Ngassan avec la physicienne Annick Weiner.

Mais leur contribution à la cotutelle ne se limite pas à la relecture de chapitres ! « Quand je suis arrivé en France, je ne connaissais rien au pays, raconte Valéry. Annick Weiner m'a énormément aidé, notamment pour trouver une chambre en résidence universitaire la première année. Elle a été un soutien scientifique, mais aussi psychologique ». Massimo, lui, est redevable à son maître d'avoir « tout fait pour que je puisse faire ma thèse en trois ans, durée de la bourse de cotutelle, au lieu de traîner sur quatre ans ».

Un soutien qui n'est pas de trop pour surmonter les tracasseries matérielles qui jonchent la route de la cotutelle. A commencer par l'obstacle financier. La convention de cotutelle assure au doctorant une bourse unique de 4 000 à 5 000 €, qui doit lui permettre de financer ses déplacements. Seulement, elle ne vaut que si l'étudiant s'engage dans la cotutelle dès la première année de thèse, cas rare pour les étrangers peu informés. Elle se révèle aussi maigrichonne lorsque la thèse se prolonge au-delà de trois ans.

Sans compter que la paperasse universitaire est multipliée par deux, que les dates de rentrée ne collent pas toujours... Les affaires de logement non plus, ne sont pas simples à régler lorsqu'on passe six mois d'un côté et six mois de l'autre. A son arrivée, Massimo a ouvert un compte en banque en France, couru les agences immobilières pour trouver un studio, rempli un dossier d'allocation logement... « Au départ, tout ces papiers, c'est compliqué, reconnaît-il. Mais la deuxième année, cela a été plus facile ».

Reste à se plonger dans une nouvelle langue, de quoi fournir au minimum des résumés bilingues. Pour Massimo, qui « comprenait le français écrit mais ne le parlait pas », se mettre au français a été « une complication de plus alors que la thèse est déjà un travail difficile. »

Conséquence, les doctorants en cotutelle, comme les autres, font des petits boulots, abandonnent pour 20% d'entre eux, et voient le bout à 30 ans. « Mais quand on tient le rythme, ça vaut la peine », précise Massimo. Comme une consécration, le doctorant soutient son travail une seule fois, dans son pays d'origine en général, devant un jury biculturel. Aux questions, il répond dans la langue de la question. L'Europe, qui envisage de se doter de deux présidents, aurait-elle pris exemple sur le double patronage cotutellaire ?

Et après ?

La double reconnaissance du doctorat permet au titulaire d'exercer comme chercheur, en multipliant par deux ses chances de trouver un poste. Il peut aussi enseigner dans les deux pays, s'ils est prêt à présenter les concours.

Les cas d'expatriation sont peu fréquents, mais le contact reste. Ainsi, Massimo Durante, chercheur en philosophie du droit à l'université de Turin, est rattaché à l'UFR Pays Germaniques auprès des Archives d'Husserl à l'École normale supérieure et publie en français.

Pour les étudiants des pays en voie de développement, l'enjeu est différent. La cotutelle est avant tout un moyen de bénéficier de meilleures conditions d'études. « En France, j'ai un ordinateur pour moi tout seul, alors que je dois attendre mon tour quand je suis à Douala », raconte Valéry Ngassan. Et l'objectif, à terme, est de faire profiter son pays de ce savoir. Mais « je veux aussi me réaliser personnellement et ça n'est possible qu'en France, ou dans un pays anglo-saxon, explique Valéry. C'est un dilemme pour moi. »